

DÉCLARATION DE L'ICOR AMERICA ACTION URGENTE POUR LE PÉROU

La Cour Pénale Nationale du Pérou, sous les ordres de la droite péruvienne et du gouvernement des États-Unis, a condamné de manière arbitraire et inquisitoriale, après des années de persécution politique, 35 camarades du Mouvement pour l'Amnistie et les Droits Fondamentaux (MOVADEF), nos camarades au Pérou. Avec des peines draconiennes de prison à vie, 35, 25 et 15 ans d'emprisonnement.

L'un des objectifs et des plans du sixième commandement des forces armées américaines est de neutraliser ou d'éliminer les organisations de gauche en Amérique latine, y compris nos camarades du Pérou. Ils sont particulièrement visés par cette persécution illégale depuis le 9 avril 2014.

Le lundi 28 octobre, la Cour Pénale a donné lecture de sa sentence sur l'affaire Perseo et a été une nouvelle offensive du ministère public fasciste péruvien et du gouvernement américain contre les communistes et les membres du MOVADEF (Mouvement pour l'Amnistie et les Droits Fondamentaux), nos camarades au Pérou, qui sont persécutés exclusivement en raison de leurs idées. Voici la déclaration du MOVADEF:



NON AUX CONDAMNATION À MORT DE MEMBRES DU MOVADEF!

Le lundi 28 octobre, la sentence contre les 43 accusés dans l'affaire Perseo¹ au Pérou a été lue.

L'affaire Perseo est une nouvelle offensive du parquet fasciste péruvien contre les communistes et les militants du MOVADEF (Mouvement pour l'Amnistie et les Droits Fondamentaux) qui, en fait, sont persécutés pour leurs idées.

La grande majorité des personnes condamnées sont des adultes âgés qui ont été condamnés à la prison à vie, à 25 ans et à 15 ans de prison, ce qui constitue une condamnation à mort. Certains accusés, comme Osman Morote et Margot Liendo, ont purgé d'autres peines conformément à la loi et, bien qu'ils soient atteints de maladies chroniques telles que le cancer, ils ont été privés de leur liberté par l'application du Droit Pénal de l'Ennemi, une loi de type fasciste qui criminalise de manière préventive toute personne qui pense différemment.

L'un des principaux points de l'accusation est la prétendue appartenance, non prouvée, à des organisations politiques qui défendent les droits du peuple. En d'autres termes, ils ne sont pas jugés et condamnés pour avoir commis un délit, mais seulement pour avoir prétendument appartenu à des organisations politiques telles que le MOVADEF (Mouvement pour l'Amnistie et les Droits Fondamentaux), qui n'a jamais mené d'action illégale et a même tenté de participer au processus électoral péruvien.

Dans cette condamnation des idées, le droit fondamental de penser, de s'exprimer et de s'organiser pour participer à la vie politique est criminalisé sous la protection de la Constitution péruvienne, qui interdit la persécution de l'idéologie. Il a interdit et fermé les bureaux d'un parti politique appelé MOVADEF pour avoir réclamé une solution politique et non militaire ou judiciaire, pour avoir

Procès Perseo, ouvert par le gouvernement péruvien en avril 2014 contre plus de 50 sympathisants de l'organisation Movadef.

demandé une Amnistie Générale et une Réconciliation Nationale, ainsi qu'une Assemblée Constituante pour une nouvelle Constitution afin de démocratiser la société péruvienne. Il s'agit d'une sentence de châtiment pour la dissidence politique. C'est un retour à l'inquisition et à la dictature de Sanchez Cerro du siècle dernier, qui proscrivait les communistes et les apristas dans les années 1930.

Cette offensive contre les militants péruviens est une offensive contre nous tous qui luttons en Amérique Latine contre l'injustice et pour les droits de nos peuples. Il est nécessaire de se mobiliser et d'exiger que la sentence ne soit pas ratifiée, mais qu'ils soient condamnés à des peines de liberté, car, en tant que personnes âgées et sans que la commission d'un crime n'ait été prouvée, la liberté est leur droit.

LIBÉREZ TOUTES LES PERSONNES POURSUIVIES DANS L'AFFAIRE PERSEO!
LA PERSÉCUTION POUR DES IDÉES EST UN CRIME CONTRE L'HUMANITÉ!
LIBÉREZ TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES PÉRUVIENS!
A BAS LE DROIT PÉNAL DE L'ENNEMI!

Traduit et diffuser par le Comité Solidarité Pérou – cdlp@netcourrier.com